

LE MADAWASKA

La Cie d'Imprimerie du Madawaska

EDMUNDSTON, N. B. 17 AVRIL 1919

G.-E. DION, Administrateur

Sophistes et barbares

De nos jours, où l'on voit tant de réclamations venues de toutes parts, montant de tous les étages de la société, pour placer la femme sur un égal pied de droits et de pouvoirs avec l'homme, on se prépare ainsi petit à petit le bouleversement général de tout ordre dans le monde en attendant que l'esprit de révolution sorti de Russie vienne terminer le reste, les personnes qui ont un peu de gros bon sens se demandent avec anxiété quel sort leur est réservé.

On s'attaque à tout ce qui réflète encore un peu d'ordre et de justice naturelle, on émet les idées les plus absurdes, les principes les plus faux, on s'ingénie à brouiller toutes les notions de manière à ce que les esprits simples n'y voient plus rien; que dis-je, on n'est pas content d'avoir semé l'erreur intellectuelle on veut aussi renverser ou du moins troubler l'ordre physique et matériel établi par Dieu.

Si l'on retourne en arrière quelque peu, il nous semble revivre le siècle des encyclopédistes qui sema la graine des révolutions multiples de France.

Ce que toutes ces doctrines engendreront, l'avenir seul le dira et peut-être l'écriront en lettre de sang, même en notre pays, puisqu'on se laisse prendre à toutes ces aberrations.

L'une des dernières est celle que l'on discute en ce moment: l'avance de l'heure pour épargner la lumière.

Quelle sottise, que la chose, et quelle sophisme, quel amas de faussetés que toutes ces expressions. Il fallait attendre vingt siècles pour voir des gens qui essaieraient d'en remonter au soleil. Un Viviani avait bien été jusqu'à faire rire de lui à la Chambre française en parlant, dans sa rage contre la religion, d'éteindre les étoiles, mais il n'avait pas songé à changer de place le jour ou la nuit, ni même à interrompre cet ordre.

Et puis économie de la lumière, c'est-à-dire se lever plus matin et travailler à la noirceur le matin pour n'avoir pas à le faire le soir, où est l'économie!

Vouloir forcer les fermiers, ouvriers etc, à abandonner le soleil du bon Dieu pour suivre les caprices de gens qui ne sont pas satisfaits des services du firmament!

Mais ce qui est plus sérieux, c'est la condition que cet état de choses engendre pour la femme, l'épouse dont on se réclame les défenseurs.

Il ne faut pas oublier que la majeure partie de la société n'est pas constituée par les bureaucrates qui ne se lèvent

qu'à huit heures pour se rendre à leurs bureaux à neuf ou dix heures, mais plutôt par la classe laborieuse qui doit donner une pleine journée de travail et être à son poste à sept heures. Or ces ouvriers ont besoin de déjeuner avant de se rendre au travail. Il faut donc que la femme soit sur pieds à une heure matinale.

A quelle heure sera-t-elle obligée de se lever avec l'avance de l'heure! L'homme devant se rendre au travail pour six heures au temps du soleil demandra donc son déjeuner au plus tard à cinq heures et demi. Ce qui suppose la femme à la besogne depuis au moins quatre heures et demie.

Et voilà une drôle de manière de prendre les intérêts de la femme. Debout à une heure très matinale elle ne pourra se mettre au lit qu'à une heure tardive le soir à cause de la clarté qui l'appellera au devoir et aussi de la grande chaleur de l'été. Puis une certaine délicatesse de sentiment l'empêchera de avancer dans son repos le soleil qui ne disparaîtra à l'horizon que vers neuf heures ou neuf heures et demie. Ainsi la pauvre femme aura à donner une journée de dix-sept à dix-huit heures de marche et de labeur chaque jour.

Et voilà l'humanité de tous ces gens qui taillent du travail, de la peine et de la fatigue pour les autres.

Voilà leur respect pour la femme du peuple, ou pour la servante qui devra prendre soin de leur maison.

Essayez de prévoir le résultat de ce surcroît de veille et de fatigue sur la santé de la femme pivot de la famille et de l'humanité.

Il semble que les officiers chargés de voir à l'hygiène ou que les corporations médicales qui doivent veiller à la santé publique devraient intervenir sévèrement pour remettre les choses dans l'ordre où Dieu les a mises et empêcher certaines gens de mettre sur les épaules de leur compagne un fardeau de forçat. Assez de révolutions et de renversements du bon ordre.

P.S. Il y a des associations protectrices des animaux, y a-t-il des associations protectrices des femmes.

UN HOMME.

Remerciements

L'Association des Vétérans de la Guerre, Succursale d'Edmundston ayant demandé aux citoyens d'être un représentant des Vétérans au Conseil de Ville pour 1919-1920, et ce droit ne leur ayant pas été accordé, nous remercions maintenant tous ceux qui ont bien voulu voter pour eux et leur aider à la revendication de leurs droits.

S'il n'est pas permis aux Vétérans de coopérer avec les autres citoyens au conseil de Ville d'Edmundston, nous invitons cordialement tous et chacun à assister au bal des Vétérans, en leur salle le Lundi de Pa-

Effet de l'armistice sur l'argent en magots.

Il y a tout lieu de croire que l'on a pratiqué l'accumulation durant la guerre sur une bien plus grande échelle qu'on ne le pensait généralement. La paix étant assurée, les magots cachés commencent maintenant à voir le jour, et il est à espérer qu'une bonne quantité de cet argent sera employée à l'achat de timbres d'épargne de guerre.

Aux Etats-Unis, on estime à \$1,500,000,000 le montant d'argent enfié par les étrangers durant la période de guerre. Les autorités en questions de banque disent que de puis la signature de l'armistice, cet argent caché est sorti en quantités surprenantes et les dépôts des banques d'épargne confirment cette opinion. Dans l'état de New York cette classe de dépôts s'est accrue de \$39,400,000 pendant la période écoulée du 28 décembre 1918 au 12 janvier 1919.

La cessation des hostilités a dû avoir sans aucun doute le même effet sur les magots cachés au Canada, car c'est un fait connu que des centaines de personnes d'origine étrangère ont retiré leur argent de la banque, soit pour le porter sur elles soit pour le cacher quelque part. La question se pose—quelle proportion de cet argent sera mise en timbres d'épargne de guerre?

Tout le pays est intéressé à voir qu'une forte partie en soit ainsi placée, et d'un autre côté il y va de l'intérêt de toute personne détenant ce genre d'argent de l'employer à cet usage.

Emploi pour les soldats

Il existe 66 bureaux de placement dans tout le Canada.

Il existe en ce moment en Canada soixante six bureaux de placement qui opèrent à l'œuvre du comité de Rapatriement et qui aident aux soldats dans leur mouvement à la vie civile. Ces bureaux qui sont placés dans les principaux centres des différentes provinces, sont répartis comme suit: dans la province de Québec, 5; dans l'Ontario, 32; dans la Nouvelle Ecosse, 4; dans le Nouveau Brunswick, 4; dans le Manitoba, 3; dans la Saskatchewan, 8; dans l'Alberta, 5; dans la Colombie Anglaise, 5.

Dans la province de Québec l'adresse des bureaux est comme suit: Montréal 8 rue St Jacques; Québec 33 rue Dupont; Sherbrooke 18 rue King; Trois-Rivières 23a Desforges; Hull 118 rue Principale.

Ecole du Soir

On parle d'ouvrir une école du soir où l'on enseignerait l'anglais et le français. Il faut pour cela des élèves et pour s'organiser il faudrait d'abord s'assurer d'un nombre suffisant d'élèves. Nous prions donc ceux qui désireraient prendre ces cours du soir de bien vouloir donner leur nom de suite à M. Léon Bélanger ou à un quelconque des commissaires d'école. Agissez vite car il faudrait commencer cet école du soir tout de suite après les vacances de Pâques.

Le 21 Avril. Une chaleureuse réception et une agréable soirée leur est assurée.

CARTES D'AFFAIRES

Casier Postal "S" Tél. 28-4
MAX. D. CORMIER
R. A.
Avocat, Notaire Public
EDMUNDSTON, N. B.

Phone 34
PIO H. LAPORTE
Médecin-Chirurgien
EDMUNDSTON, N. B.

Casier Postal "S" Tél. 46
A. M. SORMANY, M. D.
Médecin-Chirurgien
EDMUNDSTON, N. B.

J. A. GUY, M. D.
Médecin-Chirurgien
EDMUNDSTON, N. B.

J. A. RATTE
Médecin-Vétérinaire
EDMUNDSTON, N. B.

Casier Postal, 8 Téléphone
JOHN J. DAIGLE
MARDHAND GENERAL
EDMUNDSTON, N. B.

CANADA HOTEL
MICHEL GAGNON, PROP.
ANDERSON SIDING, N. B.

DR. OLIVIER J. CORMIER
Chirurgien-Dentiste
à l'ancien bureau du Dr Z. Vézina
chez M. Jos. Gagné, près de
l'hôtel Royal
EDMUNDSTON, N. B.

St-Anne, N. B.

Dimanche dernier le 6, se don-
nant chez Monsieur Paul Violette,
une soirée vraiment réjouissante
à l'occasion de l'arrivée de leur fils
Henry, d'outre mer, une foule
nombreuse de parents et d'amis s'y
rendirent malgré les mauvais che-
mins nous remarquons plusieurs
assistants de paroisses environnan-
tes tel que de St-Basile, Rivière-
Verte, Grand Isle et St-Leonard.
On ne manqua pas de montrer à
M. Violette l'affection que nous
avons pour lui, en faisant tomber
dans le chapeau un montant tout
près de quarante piastres. On lui
fit aussi lecture d'une adresse de
ces termes:

A notre bon compatriote Henry,
Voilà un an nous te voyions par-
tir, laisser ta tes bons parents, fer-
mer les yeux à la maison, on tu
avais toujours vécu que dans le
bonheur et t'en aller outre mer en
acceptant toutes les croix pour sau-
ver ton pays.

Et aujourd'hui que voyons-nous?
De toi "Un brave ayant, dans ses
yeux l'éclair de la victoire"
Jamais bon ami tu comprendras
en quel honneur nous nous pensons
d'avoir en face de nous "Un héros
Canadien."

Les larmes que tu fis verser de
doulour par ton départ, sont pré-
sentement changées en larmes de joie
Cette longue année de jours de
pensés en face des balles allemandes,
dont grâce à Dieu, tu fus prés-
servé, n'a fait que élever ton rang
parmi nous. Gloire à toi ami, et re-
trouve sur ton sol natal la joie la
plus vive, sois aussi bien convaincu
que tes sœurs versées sur le champ
d'honneur, seront marquées dans le
livre du Très-Haut.

Tous de bon coeur, comme mar-
que de reconnaissance t'offrent ce
cadeau.
Monsieur Violette a su montrer
sa reconnaissance en nous faisant
les remerciements les plus grands.
Nous souhaitons de nouveau à
santé et bonheur à M. Violette.

USE AMIE

Lisez bien *Le Madawaska*.

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

Siege social: MONTREAL
SUCCURSALES DANS LA PROVINCE:
Caraquet, M. P. E. Moreault, Gérant
Bathurst, A. Alain, Gérant
Edmundston, F. H. Bourgoin, Gérant
Moncton, J. E. St-André, Gérant
Norton, A. C. L. Hastings, Gérant
St-John, D. W. Harper, Gérant

10—Vous pouvez déposer vos argents toujours remboursables à demande et recevoir 3% d'intérêt l'an; les dits intérêts étant capitalisés ou payés tous les six mois, le 30 juin et le 31 décembre de chaque année.

20—En vertu de règlements particuliers à cette banque, les argents confiés à son département d'épargne sont contrôlés par un comité de censeurs. Ces messieurs examinent mensuellement les placements faits, en rapport avec ces dépôts, assurant ainsi aux déposants la plus grande protection possible.

30—Four la commodité de tous, des dépôts de toutes sommes, depuis (\$1.00) un dollar sont acceptés au département d'épargne. Deux ou plusieurs personnes peuvent aussi ouvrir un compte conjointement.

Nous sollicitons respectueusement votre encouragement et votre patronage

INFLUENZA ET GRIPPE

Les symptômes de l'influenza et de la grippe sont les suivants: Resserrement de la poitrine, douleurs à la tête ou maux de tête, douleurs dans le dos et sensibilité générale du corps. Pour vous mettre à l'abri de ces maladies, faites l'emploi externe de



PETRO-MUSS

et appelez votre médecin. PETRO-MUSS est un contre-irritant et rubéfiant, que l'on emploie à la place des emplâtres de montarde.

PRIX 35c le pot, 3 pots pour \$1.00 par la poste.

GEO. MORTIMER & CO. INC.,
212 Milk St., BOSTON, Mass.

Royal Stores



To-day this store greets you with an Easter smile.

and an Easter service that eclipses anything we have ever before been able to offer.

Your Easter Suit.

will be distinctive and the last word in Easter style if its a Semi-ready suit.

The only store selling Semi-ready clothes.

Royal Stores

(The people store) M. Wagner, Manager.

Lisez "Le Madawaska"

Par dessus la Clôture du Paradis

Légende Acadienne

Persone n'aimait Joseph Lehoue dans le pays de l'Acadie qu'il habitait : aussi y vivait il solitaire et retiré dans une cabane délabrée.

Un soir de mars, revenant de Fonrouge où il s'était arrêté, il rentra dans la forêt avec les premières étoiles. Il avait remarqué en passant près de l'église qu'il s'en échappait un flot de lumière et des voix jeunes et fraîches qui chantaient les gloires de son patron.

Le nouveau venu va frapper à la porte étincelante. La porte s'ouvre et saint Pierre, portant au front la triple couronne des Apôtres, des Pontifes et des martyrs, se montre tenant en main les clefs puissantes dont son Maître le chargea.

— Qui êtes-vous ? demanda le glorieux pêcheur. — Joseph Lehoue de l'Acadie, la patrie d'Évangéline, répondit l'arrivant d'une voix timide.

— Et le portier du Paradis ferma, sans plus de cérémonie, la porte brillante, comme jadis Lehoue fermait celle de sa cabane aux quéteurs.

Rejeté du paradis, Lehoue n'avait d'autre parti à prendre que de frapper à la porte sombre. Il ne pouvait s'y décider. Il comprenait à cette heure, que cette hideuse issue conduisait à l'abîme dont vivait, il avait tant de fois nié l'existence et il croyait ressentir déjà les atteintes de ce feu éternel dont il avait ri...

— Que me voulez-vous ? demanda-t-il brusquement. — La charité pour l'amour de Dieu.

Lehoue partit d'un grand éclat de rire. — Vous vous adressez mal. Est-ce que je donne à qui que ce soit ? ... Hors de ici vieux quéteurs ! Allez vous en frapper à d'autres portes. Le presbytère n'est pas loin et les curés sont riches... On vous accueillera.

Et du geste, il congédia le vieillard. Mais celui-ci ne bougea pas. — Mon bon monsieur, par pitié ! dit-il en joignant ses mains décharnées et tremblantes. Parfois une seule bonne œuvre peut assurer le salut éternel.

— Est-ce que Joseph Lehoue croit à ces contes de vieilles femmes ? Allez, bonhomme, passez votre chemin.

— Je vous en prie ! insista le vieillard. — Et des larmes ruisselèrent le long de ses joues pâles, tandis que ses yeux regardaient le ciel dont les étoiles semblaient lui sourire.

— Je vous en prie, répéta-t-il une pauvre petite aumône, la plus petite que vous voudrez. Par tous les saints du paradis, ne me refusez pas !

Mais le pauvre homme s'adressait à un cœur impie, à un cœur aussi dur que le rocher auquel s'adossait la cabane.

— Je veux la paix à la fin ! s'écria Joseph Partez, ou je... Il leva son bâton et il allait frapper.

— Mon ami, pour l'amour de St Joseph ! dit encore le vieux en retenant doucement le bras de Lehoue.

— Ça, c'est différent, dit Lehoue, Saint-Joseph, c'est mon patron, comme disent les mangeurs de balustres. J'aime ce saint là, par ce que, s'il y a un paradis, il ne l'a pas gagné en fainéant.

— Tenez, dit-il de sa voix rude, prenez cette canne ; vous n'avez pas les jambes bien solides, elle servira à assurer votre marche, et, si vous rencontrez quelque chien mal avisé, vous pourrez le gâcher.

Le vieil étranger prit le bâton ; son regard s'éclaira d'une douce lueur et un radieux sourire vint sur ses lèvres.

— Joseph Lehoue, dit-il, Dieu ne laisse pas sans récompense un verre d'eau froide donné en son nom. Merci de votre cadeau ; qu'il vous le rende au centuple !

— Ça le forcera pas ricana le docteur en regardant s'éloigner le pauvre qui disparut dans les taillis.

Lehoue rentra dans sa cabane et reprit son train de vie ordinaire. Plusieurs années s'écoulèrent, Joseph Lehoue mourut. Il mourut seul comme il avait vécu.

Il revenait à sa chaumière, il était plein de vie... Soudain ses jambes plièrent sous lui, il voulut appeler, mais aucun son n'arriva à ses lèvres. Par un dernier effort un cri rauque s'échappa de sa poitrine et ses lèvres articulèrent ces trois mots : "O saint Joseph !"

Et il n'était plus. Joseph Lehoue est transporté dans les régions éternelles. Deux portes s'ouvrirent à ses regards ; l'une est sombre et garnie d'objets hideux ; l'autre étincelle des feux de mille pierreries.

Le nouveau venu va frapper à la porte étincelante. La porte s'ouvre et saint Pierre, portant au front la triple couronne des Apôtres, des Pontifes et des martyrs, se montre tenant en main les clefs puissantes dont son Maître le chargea.

— Qui êtes-vous ? demanda le glorieux pêcheur. — Joseph Lehoue de l'Acadie, la patrie d'Évangéline, répondit l'arrivant d'une voix timide.

— Et le portier du Paradis ferma, sans plus de cérémonie, la porte brillante, comme jadis Lehoue fermait celle de sa cabane aux quéteurs.

Rejeté du paradis, Lehoue n'avait d'autre parti à prendre que de frapper à la porte sombre. Il ne pouvait s'y décider. Il comprenait à cette heure, que cette hideuse issue conduisait à l'abîme dont vivait, il avait tant de fois nié l'existence et il croyait ressentir déjà les atteintes de ce feu éternel dont il avait ri...

— Que me voulez-vous ? demanda-t-il brusquement. — La charité pour l'amour de Dieu.

Lehoue partit d'un grand éclat de rire. — Vous vous adressez mal. Est-ce que je donne à qui que ce soit ? ... Hors de ici vieux quéteurs ! Allez vous en frapper à d'autres portes. Le presbytère n'est pas loin et les curés sont riches... On vous accueillera.

Et du geste, il congédia le vieillard. Mais celui-ci ne bougea pas. — Mon bon monsieur, par pitié ! dit-il en joignant ses mains décharnées et tremblantes. Parfois une seule bonne œuvre peut assurer le salut éternel.

— Est-ce que Joseph Lehoue croit à ces contes de vieilles femmes ? Allez, bonhomme, passez votre chemin.

— Je vous en prie ! insista le vieillard. — Et des larmes ruisselèrent le long de ses joues pâles, tandis que ses yeux regardaient le ciel dont les étoiles semblaient lui sourire.

— Je vous en prie, répéta-t-il une pauvre petite aumône, la plus petite que vous voudrez. Par tous les saints du paradis, ne me refusez pas !

Mais le pauvre homme s'adressait à un cœur impie, à un cœur aussi dur que le rocher auquel s'adossait la cabane.

— Je veux la paix à la fin ! s'écria Joseph Partez, ou je... Il leva son bâton et il allait frapper.

— Mon ami, pour l'amour de St Joseph ! dit encore le vieux en retenant doucement le bras de Lehoue.

— Ça, c'est différent, dit Lehoue, Saint-Joseph, c'est mon patron, comme disent les mangeurs de balustres. J'aime ce saint là, par ce que, s'il y a un paradis, il ne l'a pas gagné en fainéant.

— Tenez, dit-il de sa voix rude, prenez cette canne ; vous n'avez pas les jambes bien solides, elle servira à assurer votre marche, et, si vous rencontrez quelque chien mal avisé, vous pourrez le gâcher.

l'azur du ciel. Sur cette palissade, une immense échelle dont le loup-garou rappelait celle de Jacob, était appuyée et servait à quelque malheureux, dans le même cas que Jos. Lehoue.

— Montez en paradis par ces gradins. Saint Pierre vous rencontre, vous montrerez ce bâton, dit le bienheureux qui quittait le céleste séjour pour accomplir quelques bonnes œuvres, peut être pour recevoir le dernier soupir de quelques mourants...

Parvenu au paradis dont il commençait à admirer l'indescriptible splendeur, Lehoue eut de nouveau l'infortune de rencontrer saint Pierre.

— Encore vous ? dit l'Apôtre, et vous voulez, entrer ici par contrebande !... Ne vous'ai-je pas dit qu'en ces lieux, vous n'aviez pas d'amis ?

— J'ai saint Joseph, mon patron, reparti avec embarras Joseph Lehoue, car il sentait bien qu'il avait peuhonoré durant sa vie celui dont il invoquait la protection.

— Saint-Joseph est absent... Mais le pêcheur n'en dit pas davantage. Ses yeux avaient aperçu la canne d'érable que le nouvel arrivant tenait à la main. Une branche de lys d'une admirable blancheur venait de s'attacher au bâton.

— Le bâton de saint Joseph ! s'écria saint Pierre.

Et l'Apôtre, chargé lui-même de tant d'insignes glorieux, se courba respectueusement devant le simple bâton du charpentier Joseph.

— Restez, restez, mon ami, dit-il les Apôtres, les Martyrs, Pontifes, les Docteurs, les Vierges, tous obéissent à saint Joseph. Tout ici, lui est soumis. Restez, vous n'êtes pas de la contrebande puisque vous êtes son protégé. Restez et jouissez du bonheur des élus.

Joseph Lehoue franchit complètement la palissade, et sa voix qui, à la dernière heure, avait su dire ce mot : Joseph ! se mêla à celle des chœurs angéliques qui, pour toute l'éternité, répètent au ciel les louanges de l'aimable père nourricier de Jésus.

D'où l'on voit que celui qui prend pour protecteur saint Joseph est sûr d'aller au paradis soit par la porte dorée, soit par l'échelle du charpentier.

Esdras du TERROIR.

Notice of Sale

To Alphonse Ouellet and Eglise Ouellet, his wife, of the Parish of Clair in the County of Madawaska, and to all others whom it may in any wise concern.

Notice is hereby given that the undersigned Hilaire Long, of the Parish of Clair aforesaid, will on Tuesday the twenty ninth day of April A. D. 1919, at or near the Court House, in the Town of Edmundston, in the County of Madawaska, at 11.30 o'clock in the forenoon, offer for sale and sell at Public Auction, under and by virtue of a Power of Sale contained in an Indenture of Mortgage bearing date the ninth day of May A. D. 1918, made between the said Alphonse Ouellet and Eglise his wife of the one part, and the said Hilaire Long of the other part, and duly registered in the Registry of Deeds in and for the said County of Madawaska by number 18378, in Book R2 of records, at pages 133 134 135 and 136, the mortgaged lands and premises in the said Indenture of Mortgage described as follows:

"All that certain lot, piece or parcel of land and premises situated, lying and being in the Parish of Clair aforesaid, and bounded as follows: In front, by the highway road leading from Edmundston to St Francis; on the upper side, by land owned and occupied by one George W Long; at the rear, by the Temiscouata Railway Track; and on the lower side, by the Long Brook, so called, and by land owned and occupied by one Joseph C. Levesque; containing half an acre more or less."

Together with all and singular the buildings thereon and all the estate, right, title, property claim and demand whatsoever both at law and in equity of the said mortgagors in the said lands and premises, default having been made in payment of the principal moneys secured by the said Indenture of Mortgage in accordance with the provisions of the said mortgage.

For terms of sale and further particulars apply to the undersigned solicitor.

Dated this twenty-fifth day of February A. D. 1919.

HILAIRE LONG, Holder of Mortgage. MAX. D. CORMIER, Solicitor, Edmundston N. B.

LA SANTÉ DE LA FEMME

C'EST LA SAUVEGARDE DE LA NATION

LE RÉGULATEUR DE LA SANTÉ DE LA FEMME LE RÉGULATEUR DE LA SANTÉ DE LA FEMME DU DOCTEUR JOSEPH LARIVIÈRE.

L'objet de la philanthropie et du public est de soulager la souffrance... Les remèdes qui soulagent la souffrance sont toujours appréciés et ceux qui ont été découverts, lesquels sont tous le résultat d'études et de recherches sérieuses.

C'EST le RÉGULATEUR de la Santé de la Femme

MESDAMES Savez-vous ce qu'est le Régulateur de la Santé du Docteur Larivière ?

Vous n'en savez rien si vous êtes en mauvaise santé... Vous n'avez rien si vous êtes en mauvaise santé... Vous n'avez rien si vous êtes en mauvaise santé... Vous n'avez rien si vous êtes en mauvaise santé...

Pour la Constipation... LES PILULES POUR LA FEMME DU DR LARIVIÈRE.



Let Taylor do Your Tailoring

because we feel positive that you'll be eminently satisfied. Your satisfaction means our success and we certainly want to be successful.

Taylor-made Clothes

are made specially to your own measurements, which insures you of that touch of individuality that is not possible unless tailored especially for you. So again we say to you "Let Taylor do your Tailoring".

D. A. BOUCHARD & Co. MADAWASKA, MAINE.

M. Jean Baptiste Michaud, notre magistrat de police a démissionné son bureau au palais de justice. Il s'occupe aussi d'assurance contre le feu et il est agent pour la "Merchants Casualty Company" assurance contre les maladies et les accidents.

La MUTUAL LIFE OF CANADA na pas de supérieure en paiement de dividendes aux assurés.

Wanted Electrical Work to do. If you have any electrical jobs you want installed or repaired phone me. Prompt service given and work guaranteed. Phone 463 ALBANY LONG, Clair, N. B. Lisez bien Le Madawaska.

Le Véritable Spécifique de la Toux

TAROL

A base de Goudron et d'Huile de Foie de Morue, soulage rapidement et guérit sûrement: Toux, Rhumes, Bronchites, Grippe, Coqueluche et toutes les maladies des Voies Respiratoires.

En Vente Partout. DR. ED. MORIN & CIE, Limitée, Québec, Canada.

Prêt du Gouvernement Fédéral pour Logis

Mémoire adressé aux Gouvernements Provinciaux

Le gouvernement désire que les provinces profitent, le plus tôt possible, du prêt de \$25,000,000

(1) L'objet du gouvernement, en établissant un prêt de \$25,000,000 à 3 pour cent, au profit des gouvernements provinciaux, aux fins d'habitation, (a) favoriser la construction d'habitations modernes pour décongestionner la population dans les cités et villes; (b) procurer aux travailleurs, surtout aux soldats de retour, l'occasion d'acquiescer leurs propres terrains et maisons à un prix raisonnable, écartant ainsi les profits du spéculateur (c) contribuer à la santé et à la prospérité publiques de la société, en encourageant les projets appropriés de maisons d'habitation et d'établissement de villes.

(2) En tant qu'on peut la considérer comme un service dupliqué, la construction de maisons est une question du ressort des provinces et des municipalités et, dans les circonstances ordinaires, la question des règlements à obtenir et du système à adopter, au sujet de l'administration des projets d'habitation, relève de ces gouvernements.

Comme le gouvernement fédéral prêtera l'argent sur la garantie générale de chaque province, il n'est pas nécessaire d'établir des règlements financiers régissant les moyens à employer pour sauvegarder les prêts.

CONDITIONS DE L'OCTROI DE CE PRÊT.

Néanmoins, en égard à la responsabilité assumée par le gouvernement fédéral dans l'octroi de l'argent et à l'objet du prêt d'argent projeté, les prêts seront consentis aux gouvernements provinciaux aux quatre conditions suivantes:

(1) chaque province doit dresser et soumettre au gouvernement fédéral un plan d'habitation, dénotant les modèles à adopter et les conditions à remplir, en ce qui concerne les projets locaux d'habitation. Le projet général de chaque province doit comprendre une série de modèles minimum concernant le groupement de maisons, la conservation d'espaces libres, les dimensions et les types de maisons, les dimensions et les hauteurs des pièces, les installations d'éclairage et de ventilation, le chauffage, l'éclairage, la nature des matériaux, etc., qu'on se propose d'imposer comme étant le minimum des exigences d'hygiène, de bien-être et de commodité.

(2) Vu que l'objet du gouvernement fédéral est de faciliter la construction d'habitation à un coût modéré, à la portée des ouvriers, surtout des soldats de retour, il faut fixer un maximum de la somme qui peut être prêtée par habitation, et l'on a établi le maximum suivant, en tenant compte des conditions qui régissent dans les différentes provinces:

(a) Maisons détachées ou semi-détachées avec murs, en totalité ou en partie, en charpente, stuc recouvrant la charpente, briques (vener), y compris le montant du capital de l'emplacement et les améliorations locales nécessaires, avec quatre ou cinq pièces, à l'exclusion de la salle de bain et de la cuisine d'été, \$3,000; avec six ou sept pièces, sans compter la salle de bain et la cuisine d'été \$3,500.

(b) Détachées ou semi-détachées, groupes de trois ou plus de trois maisons doubles (cottage, plein-pied), avec murs en brique, tulle creuse, pierre ou béton et matériaux à toiture à l'épreuve du feu, y compris le montant du capital de l'emplacement et les améliorations locales nécessaires, avec quatre ou cinq pièces, sans compter la salle de bain et la cuisine d'été, \$4,000; avec six ou sept pièces, à l'exclusion de la salle de bain et de la cuisine d'été, \$4,500.

(3) Des deniers publics peuvent être avancés pour les fins de construction de maisons sur les emplacements appartenant:

(a) Au gouvernement provincial ou à la municipalité.

(b) Aux sociétés ou compagnies d'habitation comprenant les groupes ou les citoyens associés dans le but de favoriser la construction d'habitations appropriées munies des améliorations voulues; ces sociétés ou compagnies ne devant pas avoir plus qu'une limitation statutaire de dividendes de 6 pour 100 payables sur les actions.

(c) Aux propriétaires de lots aux fins de construction pour leur propre occupation.

CONDITIONS DE REMBOURSEMENT.

(4) Le prêt fédéral sera remboursable par la province et réparti sur une période de vingt ans. Toute fois, afin d'encourager la construction de maisons plus durables et de mettre les conditions financières à la portée d'un grand nombre d'ouvriers, la période de vingt ans pour être prolongée à trente ans, à l'égard d'une partie quelconque du prêt que le gouvernement provincial pourra décider de prêter pour les fins d'achat de terrain ou de construction de maisons aux termes de la clause précédente.

Les remboursements par les provinces, relatifs aux prêts fédéraux, peuvent être trimestriels, si on le désire, ou d'autre manière, tel que convenu.

MODÈLES RECOMMANDÉS.

Sauf les quatre prescriptions énoncées dans la partie II du présent mémoire, le gouvernement fédéral n'impose pas de conditions quant à la nature du projet, ou du modèle ou du genre d'habitations à construire; mais il recommande fortement de faire, dans l'élaboration des projets, l'étude des questions suivantes:

(1) Le succès de la campagne de logis dépend de l'acquisition de terrains convenables, d'une valeur raisonnable, et dont le coût soit à la portée des travailleurs. Il est donc indispensable que la province législative et prescrive une manière rapide et peu coûteuse d'acquiescer d'une façon obligatoire les terrains nécessaires aux fins d'habitation. Pour faciliter le projet voulu et assurer l'économie, en ce qui concerne les projets d'habitation, il faut, d'ordinaire, choisir des en-

droits relativement vastes afin de permettre un traitement général. Il faudrait que ces endroits fussent d'un accès convenable aux lieux de travail, aux moyens de transport, à l'aqueduc, aux égouts et aux autres utilités publiques.

(2) Dans les projets d'habitation, il faudrait bien déterminer les emplacements et les maisons, en vue d'assurer les conditions sanitaires, un voisinage salubre, ainsi que la plus grande économie. Il faudrait vendre le terrain moyennant certaines restrictions de construction, qui assureraient son usage pour les seuls fins de domicile. Dans la suite, si l'on désire utiliser un des lots ainsi vendus pour construire des magasins, ou pour d'autres fins commerciales, il faudrait, à l'égard de ce projet, utiliser pour les fins publiques la plus grande valeur de ces emplacements de commerce.

(3) Lorsque les prêts sont consentis à des travailleurs, qui sont propriétaires de terrains, il faudrait s'assurer que l'endroit de construction projeté est sain et approprié, et qu'on peut y construire une habitation sanitaire et aménagée des espaces libres.

(4) Dans le but de s'assurer que l'argent est prêt à ceux qui en ont le plus besoin, nulle personne dont le revenu dépasse \$2,000 par année ne peut devenir acheteur ou locataire d'une maison construite, grâce à la subvention du gouvernement dans tous les projets exécutés par les gouvernements provinciaux, les municipalités, les associations d'habitation, ou les propriétaires de lots.

(5) Dans les cités et villes, il faudrait, autant que possible, effectuer les améliorations locales, comprenant les égouts, les pavages, les trottoirs, les conduits principaux et les services d'éclairage nécessaires, avant ou en même temps que la construction des maisons, et il faudrait défendre l'occupation de tout logement, avant que ce dernier soit muni d'un bon système d'égouts, d'enlèvement des matières d'égouts et d'un service d'eau pure suffisant.

(6) Dans tous les projets de maisons d'habitation, il faudrait stipuler la réserve d'au moins un dixième de la superficie totale du terrain mis en valeur pour les fins de construction et faire de cette réserve un espace libre destiné aux terrains de jeux, etc. En outre, il faudrait réserver des endroits convenables, en vue de la construction des établissements, édifices publics et magasins qui pourraient être nécessaires.

(7) Il faudrait faire des avances en ce:

(a) L'achat d'un terrain convenable pour les fins d'habitation.

(b) L'exécution des améliorations nécessaires pour et relativement à la mise en valeur de ce terrain comme partie du projet d'habitation.

(c) La construction de maisons salubres et économiques.

Suite à la quatrième page

A VENDRE

Une bonne boutique de forgeron et un bon emplacement à Caron Brook, N. B. S'adresser à BELONIE CYR, Edmundston, N. B.

SIROP DE GOUDRON ET D'HUILE DE FOIE DE MORUE DE Mathieu CASSE LA TOUX

Gros flacons.—En vente partout. CIE. J. L. MATHIEU, Prop., SHERBROOKE P. Q. Fabricant aussi les Poudres Nerveuses de Mathieu, le meilleur remède contre les maux de tête, la Névralgie et les Rhumes Fiévreux.

LOUIS A. DUGAL
CONTRACTEUR ELECTRICIEN
EDMUNDSTON, N. B.

Telephone 27

GRAY-DORT

The Quality Goes Clear Through

Distinctive Worth

The true worth of the Gray-Dort is distinctive from every mechanical and structural viewpoint.

It is likewise distinctive in its features of efficiency without waste as strikingly proved in the recent ten-day economy run under A-A-A official sanction and observation.

On that occasion the Gray-Dort recorded 23.93 miles per gallon of gasoline; 1774.64 miles to a gallon of oil and 601.08 miles per gallon of water. The mileage was 4,658.4 — more than the average owner drives his car in the course of a year.

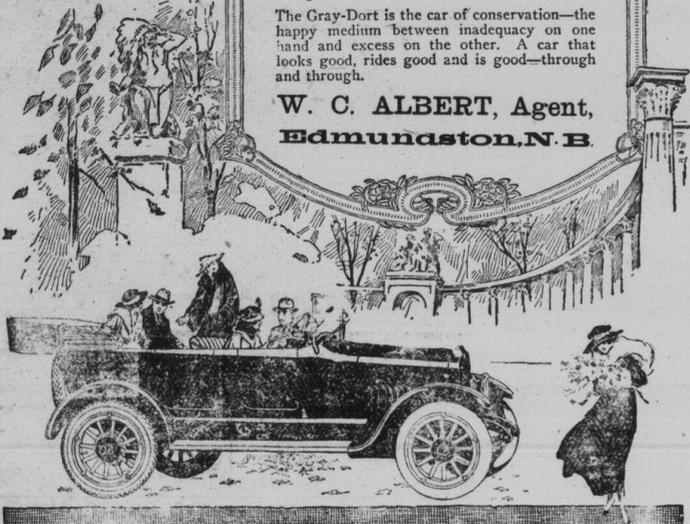
The Gray-Dort is big enough to seat five adults comfortably. Wheelbase enough for easy riding. Weight enough for staunchness and stability. Power enough to carry its full quota and more, wherever wheels may go.

But no excess of size, length or weight—no exaggerated cylinder capacity. Excess means expense without return—expense of first cost of maintenance, gasoline, oil, tires, garage charges, etc.

The Gray-Dort is the car of conservation—the happy medium between inadequacy on one hand and excess on the other. A car that looks good, rides good and is good—through and through.

**W. C. ALBERT, Agent,
Edmundston, N. B.**

\$1400.
F. O. B.



Muskrats!

As the largest manufacturers of Hudson seal coats in the Dominion, we want many thousands of muskrat skins and are prepared to pay top notch prices for good skins. Send in a lot of skins with your prices. If satisfactory, we will send money same day; if not, your skins will be returned to you with all charges paid.

OTHER FURS WANTED
Alexander FURS
561 Barrington Street, HALIFAX, N. S.

Avis au Public

Nous avons enlevé toutes les clauses de guerre et nous sommes prêt à vous donner une protection complète.

A. P. LABBIE,
Gérant.
Union Mutual Life Insurance, Co.
Résidence: St. Leonard, N. B.
Agence: Van Buren, Maine.

Cultivateurs lisez
"Le Madawaska"

S. LAPORTE PHOTOGRAPHE
Seul agent pour le Madawaska de la CANADIAN KODAK Co.

Kodak Autographic qui donne l'histoire de toutes vos poses Poudre à développer. Pellicules ou Films Albums. Boîte à développer. Assortiment complet pour les Amateurs

Liste de prix envoyé franco sur demande, aussi que Catalogue

AGRANDISSEMENT
Portraits au Crayon, Couleurs, Sépia
Votre commande par la malle sera l'objet de notre meilleure attention
**S. LAPORTE, Photographe,
EDMUNDSTON, N. B.**

Deux-à-Deux
Le dernier numéro du PASSE-TEMPS (627) contient neuf morceaux de musique dont voici les titres:
1. Deux-à-deux, romance inédite, chant et piano.—2. Villanelle, nouveauté parisienne.—3. Rorate coeli, cantique à 4 voix d'hommes.—4. Duo pour violon seul, par Oscar Martel.—5. Charme cruel, Habanera, paroles et musique.—6. Roman- ce sans paroles, pour piano, par Mendelssohn.—7. Naufrage du "Titanic" Complainte célèbre, redemandée.—8. Lillian Waltz, valse populaire pour le piano.—9. Communion, pour orgue ou Harmonium.
En vente partout, 7 sous le numéro; par la poste 8 sous. Abonnement, un an, Canada \$2.00; États-Unis, \$2.50. Adresse: LE "PASSE-TEMPS", 16 Craig Est Montréal.

LE MADAWASKA
Journal Hebdomadaire - EDMUNDSTON, N. B.

TARIF D'ABONNEMENTS - Payable strictement d'avance
CANADA ETRANGER

Un an,	\$1.00	Un an,	\$1.50
Six mois,	50c	Six mois,	0.75

TARIF DES ANNONCES

Annonces légales, première insertion, la ligne... 15 cts
par insertion subséquente, la ligne... 10 cts
Annonces, (A vendre ou à louer) ne dépassant pas 10 lignes, 1ère insertion... 50 cts
par insertion subséquente... 25 cts
Avis de naissances, mariages et décès... 25 cts
Ces derniers publiés gratuitement pour les abonnés
Petites annonces, offre et demandes d'emploi, perdu, trouvé, etc.
par chaque insertion... 25 cts
Tarif spécial pour annonces à long terme.

**Pret du Gouvernement
Fédéral pour Logis**

Mémoire adressé aux Gouvernements Provinciaux

Le gouvernement désire que les provinces profitent, le plus tôt possible, du prêt de \$25,000,000

Suite de la troisième page
(8) Il ne faudrait pas, en général, que la proportion du montant prêté sur la valeur du capital de la nue-propriété (c'est à dire, indépendamment de toutes les améliorations locales ou de tous les autres services locaux procurés pour adapter le lieu aux fins de construction) dépassât un dixième et, dans aucun cas, elle ne devrait excéder un huitième du coût brut ci-dessus de l'habitation.

EXEMPLE DE PRÊT.

En calculant la valeur de la nue-propriété, sous le régime de la présente clause, il faudrait déduire les améliorations effectuées. Par exemple, le prêt de \$3,000 pourrait se répartir comme suit :
Coût de l'habitation \$2,400
Coût du terrain 500
Coût au compte du capital des améliorations 500

Si l'estimation de la valeur de la nue-propriété dépasse un dixième (\$300), le supplément de coût est alors à la charge du propriétaire.

(9) (a) Rues. — Toutes les habitations bâties dans cités et villes doivent avoir front sur les rues ainsi construites de manière à avoir un accès sec et convenable à ces habitations, ou sur des cours approuvées, ayant ouverture sur ces rues mais, dans aucun cas, sur des ruelles.

(b) Mesures sanitaires. — Dans les cités et grandes villes, il faudrait construire des égouts et des conduits principaux pouvant être reliés aux maisons construites; et dans les petites villes, villages et campagnes où il n'existe pas d'égouts, il faudrait un régime sanitaire approprié pour l'enlèvement des matières d'égout, à la satisfaction du bureau d'hygiène ou de l'ingénieur sanitaire de la province.

(c) Aqueduc. — Il faudrait que toutes les maisons fussent reliées à un bon aqueduc d'eau pure, avant de permettre l'occupation aux fins d'habitation.

(d) Drainage des emplacements. — Il ne faudrait pas construire de maison sur un emplacement qui n'a pas été drainé, ou qui a été rempli de déchets imprégnés de matières fécales, ou végétales, à moins et avant que ces matières n'aient été enlevées. De plus, le sous-sol de cette maison doit être asphalté comme il convient ou couvert de béton ou d'autres matériaux secs et durs d'une épaisseur d'au moins six pouces.

(10) (a) Espace autour des habitations. — Il faudrait stipuler l'aménagement de vastes jardins et d'un grand espace d'air autour des maisons à construire. Dans les cités et villes, chaque habitation doit occuper un lot d'une superficie d'au moins 1,800 pieds carrés et, dans les villages et campagnes, d'au moins 4,500 pieds carrés. Il faudrait aménager un espace libre d'au moins 50 pieds, en arrière des logis, et il ne faudrait pas que les maisons d'habitation occupent plus de 50 pour 100 du lot.

Il faudrait aménager des espaces entre le pignon ou les murs d'extrémité des maisons contiguës, comme suit :

Entre toutes les maisons (simples ou doubles) dont les murs sont construits entièrement en bois ou partie en bois et partie recouverte de stuc ou de brique (vener), ou en toutes les maisons ayant une ou deux pièces en brofondeur et ayant des fenêtres latérales... 16 pieds.
Entre les maisons dont les murs sont construits en brique lambrisée (vener), stuc, tuile creuse, pierre ou béton matériaux à toiture à l'épreuve du feu, n'ayant pas plus de deux pièces en brofondeur... 9 pieds.
Les maisons construites en stuc, ou en charpente, ou en brique (vener), doivent être, soit détachées

ou simitachées (voir clause 2, page 4) Dans tous les cas, il faudrait construire des murs creux.
(b) Conditions sanitaires et ventilation. — Il faudrait installer des baignoires et des water closets dans chaque logis, de préférence, à coucher. Il faudrait que les baignoires et les éviers soient munis d'eau chaude et d'eau froide. Les water closets ne devraient jamais avoir ouverture sur une chambre et il devraient avoir au moins une fenêtre donnant sur l'extérieur.
Il ne faudrait pas habiter les sous-sols. Il faudrait que chaque pièce ait au moins une fenêtre s'ouvrant à l'extérieur. Chaque chambre habitée devrait réserver à la fenêtre un espace d'au moins un dixième de la superficie du parquet, et il faudrait, quand il y a possibilité, établir une ventilation transverse.

(c) Hauteur et dimension des pièces. — Les pièces devraient avoir une hauteur d'au moins 8 pieds au premier étage, et 8 pieds sur les deux tiers de la surface du parquet, dans les chambres à coucher.
Un bondoir ou vivoir mesurant au moins 144 pieds carrés, et deux des chambres à coucher d'au moins 130 et 100 pieds carrés, respectivement.
(d) Hauteur et modèle des maisons et nature de la construction. — La hauteur des maisons ne devrait pas dépasser deux étages et demi, sauf pour les cottages, plein-pied, qui pourraient avoir trois étages. Ils sont construits à l'épreuve du feu. Les maisons devraient avoir quatre, cinq ou six pièces et, dans les cas exceptionnels, pour les grandes familles, sept pièces, sans compter la salle de bain.

(e) Transformation des logis en magasins, etc. — Il faudrait défendre la transformation des maisons d'habitation en magasins, ou leur usage à toutes fins autres que celles d'habitation, sauf avec la permission du gouvernement provincial ou de toute autre autorité compétente, et alors, seulement sur réception d'une requête des deux tiers des propriétaires et occupants de la rue où le logis est situé. Il faudrait, autant que possible, employer de la brique, des tuiles creuses, de la pierre ou du béton, en accordant la préférence aux matériaux produits dans la localité.

(11) Il faudrait fixer un taux spécial de frais de justice, de manière à diminuer les frais de cession des terrains et habitations. Les frais d'architectes seraient réduits, si les gouvernements provinciaux publiaient une série de plans modèles d'habitations convenables, avec dessins détaillés, mémoires des quantités et estimations.
(12) Il faudrait construire toutes les maisons d'après un projet provincial général et suivant les exigences de formules types de devis et d'entreprise, au préalable approuvées par le gouvernement provincial.

(13) Il faudrait construire toutes les maisons d'après un projet provincial général et suivant les exigences de formules types de devis et d'entreprise, au préalable approuvées par le gouvernement provincial.

(14) Il faudrait fixer un taux spécial de frais de justice, de manière à diminuer les frais de cession des terrains et habitations. Les frais d'architectes seraient réduits, si les gouvernements provinciaux publiaient une série de plans modèles d'habitations convenables, avec dessins détaillés, mémoires des quantités et estimations.

(15) Il faudrait construire toutes les maisons d'après un projet provincial général et suivant les exigences de formules types de devis et d'entreprise, au préalable approuvées par le gouvernement provincial.

**Grand Bal
de Paques
Lundi, 21 Avril
Salle G.W.V.A.
Edifice Ringuet
Edmundston, N. B.**

Admission :
Messieurs \$1.00
Dames Gratia

Le Véritable Tonique des Poumons
VIN MORIN
CRÉSO-PHATES
Indispensable à tous ceux qui sont faibles des poumons ou menacés de consommation ainsi qu'aux anémiques, neurasthéniques et convalescents.
En Vente Partout. DR. ED. MORIN & CIE, L'italie, Québec, Canada.

KELLY & COLGAN
Bananes Oranges
Onions Choux
Pommes Raisins Verts
Dattes Figues, Noix
EN CROS
Les ordres par la poste recevront une attention personnelle
15 North Wharf, ST-JOHN, N. B.

**Collège
St-Joseph**
Cours Universitaire
W. Dollard Commins, Frank Gilpin, Arthur Kinselle, Wm McBriarty, Joseph P. Butler, Fred C. Carney, William Crowley, Arthur Cunningham.
Cours Académique
J. Emery Dolan, Murray Kilfoil, William Bourque, Gerard Comeau, Alderie J. Melanson, James Murphy, Walter Bridge, Antonio Doucet, Gerard Leger, William Maynes, Francis Power, Rimard Ruess, Flavien Sanson, Edward Villeneuve, Reginald Williams, P. ter Belliveau, Paul Melanson, Mathieu Esliger, Harold Dysart, Lionel Landry, Henri Topping, Eloi Nadeau, Thomas Bernier, Fred Wisted.
Grammaire
Réné Boileau, Raymond Leger, Leo Doucet, Louis De G. M. LeBlanc, Danasse Thibodeau, Joseph Archaubault, Patrick O'Neill, Alfordia Robichaud, Alphonse M. Richard, Padon Albain, Romeo Albain, Michel Fournier, Clifford Kearns, Pamphile Leger, Lawrence Lynch, Réal Fournier, Daniel Bourgeois, Martin Doucet, Offa LeBlanc, Joseph Theriault, Clovis Arseneault, Arthur Melanson.

Ste-Anne, N. B.
Ecole du District Numero 3
Notes de la semaine, premier de chaque division
Grade IV
Lecture française Y. Bourgoin
Lecture anglaise R. Saindon
Gram. française M. Devost
Gram. anglaise M. Devost
Arithmétique Lena Martin
Géographie Regina Saindon
Histoire P. Thibodeau
Ecriture Marthe McDonald
Grade III
Lecture française Gey Martin
Lecture anglaise Léonard Parent
Gram. française Ida Thibodeau
Gram. anglaise Gey Martin
Arithmétique Gey Thibodeau
Géographie Armand Parent
Ecriture Ida Devost
Grade II
Lecture française Ben Martin
Adolphe Bourgoin
Lecture anglaise Alfred Thibodeau
Alcide Saindon
Gram. française Olio Martin
Arithmétique Iolil Thibodeau
Epellation Alfred Beaulieu
Ecriture Alfred Thibodeau
Grade I
Lecture française Alfred Martin
Lecture anglaise Blanche Sirois
Arithmétique Cecile Martin
Epellation Adolphe Theriault
Ecriture Edmond Devost
Oenine Parent

ASSURANCE
FEU, VIE, ACCIDENT ET MALADIE, Automobile, Plate Glass, Responsabilité de Patrons, etc., etc.
ASSUREZ VOTRE VIE !
Assurez votre propriété.
Assurez votre Automobile contre le feu !
Assurez vos Plate Glass !
Assurez-vous contre les Accidents et la Maladie !
Il vaut mieux toujours avoir la protection que donne l'Assurance et ne pas en avoir besoin que de ne pas l'avoir lorsque vous en avez besoin.
Je représente quelques unes des meilleures compagnies, et puis vous donnerai pleine et entière satisfaction.
Votre encouragement est cordialement sollicité.
Charles N. Begin,
Assurance Générale
Edmundston, N. B.
Je fais une spécialité de l'Assurance Accident et Maladie pour les employés de Chemin de Fer.

A nos abonnés
Nous faisons un appel à nos abonnés retardataires qui, pour la plupart, par simple négligence ne nous ont pas encore fait parvenir le petit montant de leurs redevances. Soyez bons et justes, ne nous faites pas attendre. Ces petites sommes sont nos seules ressources d'existence, elles nous sont indispensables pour le maintien de notre œuvre. Pas plus que vous, nous ne pouvons vivre et faire vivre nos employés sans recevoir en temps opportun le salaire de notre travail. Encore une fois, c'est de la pure négligence; secouez la une fois par an, vous vous en trouverez bien, vous éviterez le désagrément de vous faire ramander, et nous nous en trouverons bien mieux.

CHEMIN DE FER TEMISCOQUATA
HORAIRES depuis le 23 décembre 1918
Express :
Dép. Riv. du Loup, Qué. 7.00 a. m.
Arr. Edmundston, Jc. 10.30 a. m.
Dép. Edmundston, N. B. 1.30 p. m.
Arr. Connors N. B. 12.50 p. m.
Express :
Dép. Connors N. B. 8.00 a. m.
Arr. Edmundston Jct. N. B. 9.45 a. m.
Dép. Edmundston, N. B. 1.30 p. m.
Arr. Riv. du Loup 5.05 p. m.
Service quotidien excepté les dimanches.
Correspondance à Edmundston Jct avec le Can. Pac. Ry. pour Woodstock, Frédéricton et St-Jean N. B., Houlton, Presque Isle, Caribou, Fort Fairfield, Me. Et à Rivière du Loup avec tous les trains express de l'Intercolonial Ry.
Pour plus amples informations, prospectus, etc. s'adresser à A. NADEAU, Agent général Pret et Passagers.

La compagnie MUTUAL LIFE OF CANADA assure les femmes et les hommes aux mêmes conditions. Les deux sexes reçoivent les mêmes avantages. Justice égale pour tous. Aux dames d'en profiter.

Pourquoi vous devez assurer votre Vie

1. PARCE QUE c'est un devoir que vous devez à vous-même et à ceux qui dépendent de vous.
2. PARCE QUE du moment que votre vie est assurée, si vous mourrez, votre succession est augmentée du montant de votre police.
3. PARCE QUE la mort est certaine—QUAND est incertain. Aujourd'hui vous pouvez passer l'examen médical—DEMAIN il sera trop tard.
4. PARCE QUE votre police est un montant comptant en argent que vos créanciers ne peuvent saisir—si vous en avez à votre mort—une somme qu'un désastre financier ne peut pas ôter à votre famille.

Quand devez-vous vous assurer.

1. AUJOURD'HUI alors que vous avez la vie et la santé; demain vous n'aurez peut-être ni l'un ni l'autre; les délais sont toujours dangereux.
2. AUJOURD'HUI une police vous coûtera moins que plus tard. Soyez sages et assurez votre vie comme mesure de prévoyance pour vos vieux jours.
3. AUJOURD'HUI car dans un temps de dépression financière plusieurs ont trouvé que leurs polices étaient le seul endroit où ils pouvaient emprunter pour rencontrer des besoins pressants.
4. AUJOURD'HUI et le temps d'agir; si vous ne faites pas d'économies, quand allez-vous en mener? Rappelez-vous que remettre un devoir présent peut être fatal à vos meilleurs intérêts.

Où vous assurer?

Dans la Compagnie MUTUAL LIFE OF CANADA.
PARCE QUE cette compagnie a toujours remporté les plus grands succès.
PARCE QUE cette compagnie n'a pas de supérieure dans le montant des dividendes qu'elle paie à ses assurés.
PARCE QUE cette compagnie n'a pas d'actionnaires qui mangent une partie de ses revenus.
PARCE QUE ses réclamations en cas de mort sont payées promptement.
PARCE QUE c'est une compagnie canadienne qui ne fait pas d'affaires dans aucun pays étranger; qui fait un choix judicieux de ses risques, et qui est reconnue pour ses méthodes saines d'administration.
PARCE QU'ELLE assure les hommes et les femmes; les deux sexes ont les mêmes avantages; justice égale pour tous.
PARCE QU'ELLE ne fait pas de restriction relativement à l'occupation, la résidence ou les voyages des assurés.
PARCE QUE ses fonds sont déposés dans des banques canadiennes seulement et que depuis 40 ans elle n'a pas perdu une seule piastre des placements qu'elle a faits.
Pour ces raisons et bien d'autres encore, assurez-vous dans la Compagnie MUTUAL LIFE OF CANADA.

Nous sommes pret. Il est temps
N'oubliez pas que nous avons ce que vous désirez en Prelas, Felts, Congoliums, petit tapis, laise à tapis, etc de tous patrons et de toutes largeurs. Tapis de table.
Rideaux et tous ce que vous voulez en crétonne et toile etc. Portières, Articles de fantaisie.
Tableaux, Miroir, Hall Rack. Commodes, tables et chaises pour cuisine. Set de Salle à dîner. Set de chambre et tout fourniture que vous désirez.
Couchettes assorties pour les enfants. Set de Salon et beaucoup de petite table de fantaisie. Chaise berceuse en bois, jonc et raltan. Sofa en cuivre et autre fourniture.
Machine à coudre. Piano, music, gramophone et toutes sortes de records au diamant et à aiguille.
Machines à laver, ordinaire et à pouvoir d'eau, Tordeuses, planches à repasser, etc., Porte-manteau, et portemusicque en cuir (traveling boys), Harmoniums, cabinets de musique, bancs de piano, cabinets pour records et toutes sortes de records au diamant et à aiguille.

Pourquoi vous devriez avoir Le Brunswick
Tous-Phonographes dans un

- 1° Le Reproducteur "Ultona" est le seul qui joue toutes les sortes de records parfaitement. Complet, rien à ajouter. Un tour de main suffit pour le mettre en action pour jouer tous les records voulus.
- 2° La chambre de son, ton-bois, fait comme un violon, donne le son si doux et riche que nous désirons ce qui fait le Brunswick épantant.
- 3° Le Brunswick est construit de différentes manières et nous invitons le public à venir prendre une soirée de loisir avec nous. Venez ce soir.

The Brunswick
ALL PHONOGRAPHS IN ONE
J. F. Rice & Sons
Ameublement et Quincaillerie, Pianos, Machines à Coudre "Singer", Courtier d'Immeuble et Boulanger
UN MOT D'AVIS
Ne retardez pas, et n'envoyez pas en dehors lorsque vous pouvez faire mieux ici.